A la troisième reprise, M. Lepin a été atteint, dans la région épigastrique, d'une blessure pénétrante d'un centimètre de profondeur. Le combat a alors été arrêté.

*Paris, 27 décembre.* — A la fin de la rencontre à l'épée qui a eu lieu aujourd'hui entre notre confrère Le Pilori et M. Philippe Dubois, et Max Régis, au moment où notre confrère de l'*Aurore*, Philippe Dubois, signalait à haute voix la fin du dernier engagement, un incident caractéristique se produisit.

M. Max Régis s'est avancé vers M. Philippe Dubois et lui a dit : « Je vous remercie de la façon dont vous avez conduit cette rencontre. Si j'ai prononcé hier des paroles un peu vives, c'est que j'étais suspecté et que j'avais..»

M. Dubois lui a répondu : « Je suis heureux, Monsieur, de vous voir animé de ces sentiments. En effet, hier, vous me paraissiez suspecté. »

Sur ces mots M. Max Régis a tendu la main à M. Dubois qui la lui a serrée.

M. Max Régis a encore prononcé quelques mots de courtoisie à l'adresse de M. André Honorat.

# Le Congrès National des Mineurs

## LA RÉUNION DE CLOTURE

*Saint-Etienne, 26 décembre.* — Dimanche matin s'est tenue, salle du Théâtre, une grande réunion publique corporative. Malgré le jour fâcheux en raison de la proximité du réveillon, un millier de mineurs s'étaient rendus à l'appel de la Fédération nationale.

Le citoyen Basly est désigné pour présider, assisté des citoyens Lamendin, Evrard, Calignac et Girard.

Le citoyen Basly prononce une allocution très heureuse, après laquelle il remet la parole au citoyen Lamendin. Le député du Pas-de-Calais n'est pas un inconnu pour les Stéphanois. Il est, en effet, venu souvent parmi eux.

Ce qui n'empêche pas que c'est toujours avec le plus grand plaisir qu'on écoute ce sincère et ce dévoué.

Il est plus spécialement chargé en l'espèce de faire l'énumération des travaux du Congrès, dont nos lecteurs ont eu jour pour jour l'intéressante et instructive énumération. Inutile de dire que Lamendin s'acquitte de sa tâche avec un grand bonheur d'expression une chaleur véritablement communicative. Aussi, en regagnant sa place, le citoyen Lamendin est-il unanimement applaudi.

Après lui, c'est le vaillant secrétaire du syndicat du Nord qui prend la parole. Il retrace avec cette sobriété d'expressions qui le caractérise, les démarches faites par les grands syndicats du Nord pour amener les patrons des mines à concéder aux ouvriers une augmentation de salaires, proportionnelle à l'augmentation du prix de la houille. Il ajoute, toutefois, que ces démarches ne seront pas infructueuses, bien au contraire : le succès est sur le point de couronner les efforts des dévoués de la première heure.

Tout cela est exposé avec clarté, précision. On sent là une intelligence solide, nette, ennemie de toutes les obscurités, de tout verbiage inutile, qui fait la plus avantageuse impression sur l'assemblée.

Après le citoyen Evrard, le citoyen Cotte prend la parole pour exposer les revendications des mineurs de la Loire. Il le fait avec une netteté parfaite.

Un ordre du jour approuvant les décisions du Congrès est ensuite voté.

## FAUX ENGIN

*Paris, 27 décembre.* — Les locataires de la maison portant le n° 81 de la rue Crozatier, ont découvert hier soir sur un palier, un paquet ficelé paraissant être un engin. Aux cris poussés par ces personnes, le concierge, avec beaucoup de précautions, transporta l'objet devant la porte.

M. Mauroy, commissaire de police, prévenu aussitôt, transportait l'engin à son commissariat. C'était un cruchon à cirage, de la contenance d'un litre environ, enveloppé de papier bleu ; le tout était soigneusement ficelé.

A l'une des extrémités du cruchon était fixée une mèche d'amadou dont on se sert pour allumer les briquets.

Transporté au laboratoire, l'engin a été ouvert ; il ne contenait que de petites pierres.

## TOMBÉS D'UN ÉCHAFAUDAGE

*Paris, 27 décembre.* — Deux ouvriers ravaleurs, Georges Jouvroy, 15 ans, habitant rue Davy, et Cannac, 34 ans, habitant rue Lepic, sont tombés dans la matinée d'un échafaudage établi au 1er étage d'une maison, rue Lamarque, 98.

Jouvroy a été tué sur le coup. Cannac s'est tait dans sa chute des blessures très graves : il a dû être conduit à l'hôpital Cochin.

Le cadavre de Jouvroy a été transporté au dépôt mortuaire de la rue Maistre.

## LA TEMPÊTE

*Brest, 27 décembre.* — Une tempête d'une extrême violence s'est abattue sur nos côtes.

Au large, la mer est démontée et, en rade, elle est très grosse. Les bateaux de pêche cherchent un refuge dans les anses et les baies.

La préfecture maritime vient de consigner la rade. On redoute des sinistres en mer.

## Un cocher asphyxié dans sa voiture

*Rennes, 27 décembre.* — Un singulier accident s'est produit, hier, sur la place de la Mairie.

Un cocher, nommé Auguste Herpin, était rentré de course vers trois heures de l'après-midi et avait repris sa place à la station; pour se protéger du froid, il était entré dans sa voiture, et après avoir mis debout une chaufferette dans laquelle brûlaient des briquettes de charbon, il avait soigneusement fermé les portières et s'était endormi.

La chaufferette était placée verticalement, le charbon se mit à flamber et l'oxyde de carbone se dégageant en abondance asphyxia le malheureux Herpin, qui passa de vie à trépas sans que personne s'en aperçût.

A cinq heures, un autre cocher arrivant à la station regarda dans la voiture, appela son camarade qu'il croyait endormi et constata bientôt après que le malheureux avait succombé.

La mort remontait à plus d'une heure.

## NOUVELLE INVRAISEMBLABLE

*Paris, 27 décembre.* — On lit dans le *Courrier du Soir* :

On fait circuler le bruit que le président de la République se proposerait d'adresser aux Chambres un message dont il serait donné lecture dans la première séance de la rentrée.

Cette nouvelle nous parait absolument dépourvue de fondement. Il fut un moment où nous croyions à cette initiative que nous considérions comme nécessaire. Aujourd'hui, elle nous surprendrait.

## L'ÉCLIPSE DE LUNE A PARIS

*Paris, 27 décembre.* — Conformément aux prévisions astronomiques, une éclipse de lune a été visible ce soir à Paris. Les phénomènes ont pu être étudié à loisir par les observatoires parisiens, car les phases successives se sont déroulées avec précision.

# AUX COLONIES

## BRIGANDAGE EN TUNISIE

*Tunis, 27 décembre.* — La diligence de Sousse à Sfax a été arrêtée par quatre Européens armés de fusils, à 25 kilomètres de Sfax, à 6 heures du soir. La résistance était impossible.

Les brigands ont pris quatre sacs de dépêches et ont laissé la diligence continuer sa route.

## M. LUTAUD A ALGER

*Alger, 27 decembre.* — M. Lutaud, nouveau préfet d'Alger, est arrivé aujourd'hui à Alger par le Maréchal Bugeaud, dans le plus complet incognito.

Sur le ponton d'arrivée, les fonctionnaires de la préfecture et du gouvernement général ont salué le nouveau préfet.

Aucun incident ne s'est produit.

# Nouvelles de l'extérieur

## LA PESTE AUX INDES

*Calcutta, 27 décembre.* — La peste est en diminution sensible dans la province de Bombay et dans la ville de Bangalore. Elle est stationnaire dans les provinces de Madras et du centre. Le fléau est, au contraire, dans toute son intensité dans les provinces de Mysore et de Hande-rabad.

## RETOUR DE M. BOURGEOIS

*Constantinople, 27 décembre.* — M. Léon Bourgéois est parti dans la soirée directement pour Paris.

# Correspondance Belge

*Bruxelles, 27 décembre.*

La journée de dimanche a été la journée des congrès pour les partis politiques et spécialement pour le parti ouvrier belge. Un des plus impotants est sans contredit le *Congrès démocratique chrétien*. Celui-ci se tient à Anvers et tire son importance de la présence de l'abbé Daens, qui va y rentrer de la surface politique, maintenant qu'il est frappé de la suspense pour son évêque.

Dès son arrivée à Anvers, l'abbé démocrate est interviewé par le reporter du *Peuple* et se déclare décidé à l'alliance avec les partis anti-gouvernementaux.

Nommé président du Congrès, l'ancien député d'Alost y prononce une allocution significative. Après avoir affirmé sa tolérance en matière philosophique, vis-a-vis des autres partis, quoique catholique, il déclare que s'il respecte l'autorité religieuse, il ne supporte pas la tyrannie.

C'est une allusion directe aux tentatives d'étouffement politique, dont il a été l'objet de la part de l'évêque capitaliste de Gand. L'abbé Daens termine en rappelant que Stoclatowsky obtint la consécration de ses droits politique, dès que le suffrage du peuple l'eut envoyé à la Chambre.

Le frère de l'abbé, Pierre Daens, a été des plus catégoriques. Il a cité l'exemple de la Wallonie qui a délégué trente socialistes au Parlement pour y défendre le peuple. « Et tous les démocrates se donnent la main, s'ils s'unissent aux socialistes, la victoire est certaine. » Ces paroles ont été accueillies par des applaudissements frénétiques.

On peut donc considérer comme certain qu'aux prochaines élections législatives, les démocrates chrétiens « sauvages » et les socialistes mèneront de front la campagne contre les capitalistes et, suivant l'expression d'un des orateurs de ce Congrès, mettront « le couteau sur la gorge » des conservateurs.

L'ordre du jour appelait la discussion des pensions ouvrières. Le Congrès déclare la solution de ce problème inférieurement urgent et vote que l'Etat est tenu, par une sauvegarde du droit à la vie, à subsidier les pieux travailleurs. Les laboureurs comme les ouvriers des villes ont droit à cette pension. Les ressources seront fournies par l'impot sur le revenu, le retour à l'Etat des parents au-delà du 7e degré, désormais cahéréder, les impôts sur l'alcool, l'impôt sur les valeurs en papier.

C'est, on le voit, d'une netteté remarquable.

**Congrès des mineurs.** — Les mineurs ont tenu leurs Congrès extraordinaire à Charleroi sous la présidence d'Alfred Defuisseaux.

Rapport est fait sur les tentatives mises en œuvre pour obtenir une augmentation de salaire. En voici le tableau.

Démarche auprès de M. Nyssens, ministre du travail. Résultat : 0.

Dans le bassin de Liège, envoi de 33 lettres aux directeurs de charbonnages : 7 réponses, toutes refusant une augmentation de salaires.

Dans le bassin de Charleroi : 34 lettres ; 0 réponse ; dans le centre, 11 lettres ; 0 réponse ; dans le borinage, 0 réponse.

Les patrons ont exécuté la manœuvre habile de créer des privilégiés parmi les mineurs, en leur donnant des augmentations de salaire, tandis que les autres restaient au salaire de 2 fr. 50 et 3 frs.

Si les mineurs gagnent plus qu'auparavant, ils le doivent aux heures supplémentaires qu'on leur laisse faire, au Congrès a été cité le cas d'un mineur qui a fait 21 journées de travail en une quinzaine. Ailleurs on travaille 15 et 16 heures.

Dans d'autres charbonnages on a par un véritable défi, baissé les salaires.

Au moment de fermer cette correspondance on nous informe que le Congrès a voté un ordre du jour *invitant les mineurs à se préparer à la grève, dès que le signal en sera donné.*

Les patrons l'auront voulu.

L. M.

**Congrès des mouleurs.** — Les mouleurs réunis en Congrès national ont voté l'affiliation à la Fédération des métallurgistes, la nécessité de l'union de tous les travailleurs du fer prévalant cette fois sur le particularisme corporatif.

Il sera donc créé au sein de la Fédération nationale, une section de mouleurs de même que dans chaque syndicat local.

Au cours de la discussion sur l'organisation syndicale, la plupart des orateurs ont défendue l'idée de créer dans les syndicats une mutualité de secours, afin de créer un intérêt permanent pour les affiliés et aussi d'imposer à tout syndiqué l'affiliation à la mutualité. Le Congrès ordinaire annuel statuera définitivement.

**Congrès de la Pierre et du Plâtre.** — Ce Congrès a décidé la création d'une caisse de résistance au sein de la Fédération. Il a aussi élaboré les statuts de la grève, pour déterminer les droits et les devoirs des ouvriers en cas de conflit.

La réparition du journal *Le Carrier* a aussi été votée ; le premier numéro sera publié le 1er mars, sous la direction du citoyen Hubin, carrier et député de Huy.

Nous parlerons dans une prochaine correspondance du Congrès des Conseillers communaux socialistes.

Léon MEYSMANS.

# Çà & Là

## LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

D'un rapport adressé au Président de la République par le ministre du Commerce, de l'industrie, des Postes et des Télégraphes, sur l'application, pendant l'année 1897, de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, et que publie *l'Officiel*, il ressort que le nombre des enfants au-dessous de 18 ans, employés dans l'industrie est de : garçons, 223,385; filles, 210,183; le nombre des femmes et filles mineures est de 600'108; tandis que le nombre des hommes au-dessus de 18 ans est de 1,557,313.

Sur ces chiffres, on compte 1092 garçons et 776 filles de 12 à 13 ans, munis du certificat ; 83,070 garçons et 77,807 filles de 13 à 17 ans ; 61,076 garçons et 63,923 filles de 16 à 18 ans.

Parmi les départements où la proportionnalité des enfants au-dessous de 18 ans est la plus forte, on compte le Nord. La proportion des enfants par rapport au chiffre total des ouvriers d'industrie est dans ce département de 2,05 pour cent.

Il y a eu en 1897, 636 contraventions relatives à la durée du travail, contre les modistes, couturières-lingères, etc ; 508 dans les tissages de soie ; 405 dans les peignages de chanvre, lin, etc.; 369 dans les teintureries ; 288 dans les filatures de peignages de laine ; 97 dans les ferronneries et quincailleries ; 96 dans les moulinages de soie ; 73 dans les blanchisseries.

Pour les contraventions relatives à l'age d'admission, nous relevons ces chiffres : moulinages de soie, 79 ; verreries, 56 ; briqueteries, 26 ; rerorderies, 16 ; filatures de coton, 13 ; filatures de soie, 10.

Signalons encore 166 contraventions aux prescriptions d'hygiène, et 204 pour non-protection des machines.

Enfin, il y a eu 1,056 condamnations, 38 acquittements, 49 procès-verbaux classés par le service, 75 classés par le parquet et 6 sont encore en instance.

En tout, 1,264 contraventions à la charge des patrons.

## SURNUMÉRARIAT DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1899 pour le surnumérariat dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs au conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas être âgés de moins de dix-huit ans ou de plus de vingt-quatre au 1er janvier 1899.

La limite d'âge est étendue toutefois jusqu'à l'âge de vingt-sept ans pour les jeunes gens qui ont accompli plus d'une année de service militaire dans l'armée active.

Les candidats devront être pourvus de l'un des grades de :

Bachelier ès lettres ;

Bachelier ès sciences complet ;

Bachelier de l'enseignement secondaire classique : lettres-philosophie ou lettres-mathématiques ;

Bachelier de l'enseignement secondaire moderne : lettres-philosophie ou lettres-sciences ou lettres-mathématiques ;

Bachelier de l'enseignement secondaire spécial.

Les candidats ayant subi les épreuves du concours pour l'Ecole navale et ayant été compris dans les 150 premiers de la liste générale de classement de cette école sont dispensés de la justification du grade de bachelier. Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 décembre 1898. Les demandes fournies après cette date n'auront d'effet que pour le concours de 1900.

## L'ÉPURATION DE L'ESPIERRE

L'importante question de l'épuration des eaux de l'Espierre entre dans une phase nouvelle. On sait que depuis longtemps un conflit existe entre le gouvernement belge et les villes de Roubaix et Tourcoing, à propos des eaux industrielles salies rejetées dans l'Escaut par le riez de l'Espierre et qui contaminent la Belgique.

L'épuration complète de ces eaux exigée par le gouvernement belge eût entraîné à des dépenses considérables. Mais un industriel a, paraît-il, trouvé le moyen d'employer les boues et engrais que charrie l'Espierre. On retirerait ainsi de ces produits, vendus à l'agriculture, un prix qui couvrirait les dépenses de l'épuration.

C'est pour s'entendre avec le gouvernement sur les propositions faites par cet industriel, qu'hier une délégation des villes de Roubaix et de Tourcoing a eu une entrevue avec le ministre des Travaux publics, M. Krantz.

Cette délégation — composée de MM. Desobry, 1er adjoint, Lepers, Du Cœrk, adjoints, Bailleul, conseiller municipal de Roubaix, — Hassebroucq, maire, Camelar, adjoint, Mulnes et Duconlombier, conseillers municipaux de Tourcoing, — et de M. Gruson ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Nord, a été présentée au ministre par M. Vatin, préfet du Nord.

L'entrevue a duré près de deux heures.

Le ministre s'est montré favorable au projet soumis par les villes de Roubaix et de Tourcoing, projet sur lequel nous reviendrons bientôt

## A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Hier est revenu devant la Cour d'appel de Douai, le procès en diffamation intenté à notre ex-gérant Paul Morel, par M. Albert Heyndrickx et Mlle Louise Heyndrickx, aujourd'hui Mme Lefebvre.

Avant cette audience, la Cour a été appelée à statuer sur l'appel régulièrement formé par Morel, d'un jugement du 28 février dernier, par lequel le tribunal de Lille avait ordonné la jonction au fond d'un incident soulevé par la défense.

Après les plaidoiries de Me Dazet pour Morel et de Me Dubron pour les consorts Heyndrickx, l'affaire a été remise à quinzaine pour entendre les conclusions du ministère public.

## L'Office Sanitaire de Lille

ET LE

## SERVICE DE DÉSINFECTIONS

La dernière publication de l'*Office Sanitaire* de Lille, a appelé notre attention sur ce service que la municipalité socialiste a pour ainsi dire, créé à la Mairie.

Ce service, qui jadis, était restreint à l'enregistrement des décisions de la Commission des Logements insalubres et des déclarations des maladies contagieuses, a pris un développement considérable avec son organisation nouvelle.

Dans ces bureaux, on recueille tous les documents qui ont trait à l'hygiène publique ; on y établit ce qu'on pourrait appeler : les archives sanitaires de la ville ; en même temps qu'on a donné une activité nouvelle aux commissions des logements insalubres, au service des désinfections, et à la surveillance des puits qui servent à l'alimentation.

Ce n'est point ici le lieu de décrire par le menu, une semblable organition ; cela ne pourrait intéresser que les spécialistes et ceux-ci trouveront tous les documents dans le Bulletin que publie régulièrement l'«Office sanitaire.»

Les résultats obtenus ne seront sensibles que pour comparaison après un certain nombre d'années d'exercice ; alors seulement le public qui n'a pas de connaissances spéciales pourra se rendre compte des résultats obtenus.

Mais, nous voulons dès aujourd'hui appeler son attention sur le service des désinfections.

On se souvient que lors de la dernière épidémie de typhus, l'ancienne administration municipale, effrayée, avait organisé un soi-disant service de désinfection, par l'achat d'une étuve mobile.

Cette organisation, outre qu'elle ne donnait que des résultats imparfaits, avait le grand défaut par son fonctionnement sur la voie publique, d'appeler l'attention des voisins et des passants sur la maison dans laquelle s'opérait la désinfection ; il en résulte souvent un certain préjudice pour les habitants dont la maison était ainsi signalée à la peur des voisins ou à la médisance des concurrents.

La méthode adoptée pour la désinfection des locaux laissait après elle de sérieux dégâts dont la ville fut plus d'une fois déclarée responsable, enfin on avait choisi pour prendre les renseignements, des agents de police, qui opéraient avec cette délicatesse, ce doigté qui est l'apanage des policiers présents et à venir.

Il faut reconnaître dans cette organisation le fruit de ce cerveau brouillon et autoritaire qui alors dirigeait tout à la Mairie et qui trouvait moyen de déformer les idées les plus justes que lui souffflaient quelques esprits sensés.

Aussi la population fuyait-elle la désinfection comme la peste.

Aujourd'hui l'étuve est remisée ; elle sert encore à la désinfection des objets volumineux ou qui ne pourraient être désinfectés autrement — mais le transport de ces objets à l'étuve est fait par une voiture ad hoc, sans que rien appelle l'attention des voisins, même les plus proches.

Il est de même pour la désinfection des locaux, qui s'opère avec la discrétion la plus parfaite et que rien ne vient signaler au public.

Chaque maladie constatée à l'Office sanitaire donne lieu à une enquête ; en même temps que l'inspection sanitaire donne aux familles les conseils qui peuvent lui être utiles, provoque la demande de désinfection, recherche la cause et dans son rapport propose des mesures de sécurité.

Tout cela se fait sans bruit pour ainsi dire, sans qu'on s'en doute, et le public, prenant confiance, en est arrivé à solliciter de lui-même, la désinfection.

Les inspecteurs sanitaires, qui sont au nombre de six, sont encore chargés d'effectuer les désinections, de prélever les échantillons d'eaux qui doivent être envoyées à l'analyse ; pour donner une une idée de l'immense somme de travail fournie par eux, nous dirons que pour cette année 1898, ils ont opéré plus de 880 désinfections d'habitations et fournis plus de 1100 rapports sur des faits intéressants l'Hygiène publique.

Lors de son dernier voyage à Lille, M. le docteur Roux, sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris, accompagné de M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, après avoir visité l'Office sanitaire, a adressé ses félicitations au personnel pour la bonne organisation et le bon fonctionnement de ce service.

Il est bon que tout le monde le sache et nous écrivons ces lignes pour que le public le comprenne, y ajoute les siennes et lui accorde une confiance toujours plus grande dans l'intérêt même de l'hygiène publique.

Quand en parcourant le dernier *Bulletin de l'Office Sanitaire*, on est frappé à la vue de certaines cartes de la ville sur lesquelles ont été présentés les cas de décès consécutifs à certaines maladies.

On aperçut alors les ravages terribles que provoquent certaines affectations avec lesquelles nous vivons journellement sans y attacher d'importance.

Les épidémies de fièvres typhoïdes, d'influenza, de choléra, qui émeuvent tant la population, ne sont rien à côté de l'épidémie permanente au milieu de laquelle nous vivons, contre laquelle nous ne prenons aucune défense : *la tuberculose* et pourtant la tuberculose est une affection contagieuse, on ne saurait trop le répéter ; et comme telle il faut prendre contre elle les précautions que l'on prendrait contre tout autre maladie épidémique.

Dès qu'un décès par la tuberculose est déclaré, les inspecteurs sanitaires vont solliciter l'autorisation de faire la désinfection.

Ils réussissent souvent ; mais cela est encore bien insuffisant.

Il serait à désirer que dans toutes les familles où il y a un cas de tuberculose, on fasse pratiquer la désinfection le plus souvent possible, c'est le seul moyen de défendre les autres membres de la famille contre l'infection.

Nous pourrions en dire autant du « Cancer » qui paraît devenir plus commun tous les ans.

Les désinfections au coût réel ceux qui peuvent payer ce service sont invités à le faire, si bon leur semble — mais en principe ce service est un service public.

Dans des conditions, nous appelons l'attention du public sur ce moyen de défense contre les maladies qui accablent notre pauvre humanité et surtout la classe ouvrière qui par son travail insuffisamment rémunéré ne peut obtenir les conditions d'hygiène nécessaires.

C'est à eux, surtout, que nous nous adressons en les invitant à ne pas craindre de s'adresser à l'Office Sanitaire pour y réclamer la désinfection chaque fois qu'il y aura eu chez eux ou chez leurs voisins une maladie quelconque, qu'ils ne craignent pas d'en abuser ; c'est leur vie, c'est celle de leurs enfants qu'ils défendront ainsi.

Emile RAYMOND.

# Dernière Heure

## AU CONSEIL DE GUERRE du 20e Corps

*Nancy, 27 décembre.* — Le Conseil de guerre du 20e corps jugeait dans son audience d'aujourd'hui un nommé Henriot, maréchal des logis au 8e régiment d'artillerie en garnison à Nancy qui, il y a quelques mois, monté sur son cheval était allé en promenade sur le territoire allemand où il s'était vu confisquer sa monture, son uniforme et sa coiffure.

Il était rentré le soir même au quartier.

Henriot, en raison de ses bons antécédents et huit années de service a été acquitté.

La famille de l'inculpé avait remboursé le montant de la valeur des objets confisqués.

## VAPEUR ANGLAIS ÉCHOUÉ

*Bordeaux, 27 décembre.* — Le vapeur anglais « Palomarès », capitaine Hutchison, venant de Cardiff avec un chargament de charbon, s'est échoué hier soir dans la rade de Bordeaux.

Une voie d'eau s'étant déclarée le concours des pompiers a dû être requis, mais seul le bateau-pompe des ponts et chaussées put fonctionner utilement, et l'on fut obligé de procéder au déchargement du vapeur.

Le « Palomarès » qui dans son échange a eu une de ses cloisons étanches crevée, est entré dans le bassin de radoub.

## BRULÉE VIVE

Paris, 27 décembre.

Une fillette Henriette Bougault âgée de 3 ans, demeurant, 13 passage de l'épargne chez sa mère pendant l'absence de celle-ci s'est approchée du poele et a mis le feu à ses vêtements.

A ses cris des voisins accoururent et parvinrent à éteindre les flammes.

La pauvre petite a dû être transportée à l'hôpital Trousseau.

## M. LUTAUD A ALGER

*Alger, 28 décembre.* — M. Lutaud a visité le gouverneur général dans la soirée.

Il a eu avec M. Laferriere une conférence assez longue.

## LE DUEL DU PETIT MAX

*Alger, 22 décembre, 1 h. 10.* — La nouvelle du duel de Max Regis n'a pas paru produire un grand effet dans la population Algérienne

# Les « Premiers-Paris » d'aujourd'hui

*Voici, reçus par service téléphonique spécial, les extraits les plus saillants des principaux journaux parisiens qui, publiés ce matin, à Paris, ne seront mis en vente, à Lille et dans la région, que cette après-midi :*

De M. **CLÉMENCEAU** dans l'AURORE, sur les hésitations de M. de Freycinet, en face des provocations de certains officiers :

Après avoir laissé le mal s'épuiser, M. de Freycinet a sévi comme avait fait M. Brisson pour blâmer le général Zurlinden.

Ainsi, on apprend aux soldats qu'il n'y a pas de discipline pour les chefs, on jette dans les esprits le germe de troubles futurs.

C'est le fruit d'une hésitation de treize jours.

Combien faudra-t-il maintenant pour punir les faussaires ?

Elle n'est pas pressée, la juridictian militaire, de punir les officiers coupables de faux, MM. Cavaignac, Zurlinden, Chamoine, ont refusé de faire justice.

M. de Freycinet sera-t-il leur digne successeur ? C'est ce que nous allons voir.

D'**HENRI MARET**, dans le RADICAL, sur les rêves de dictature qu'on attribue aux agitateurs :

Justice, Liberté, oh ! les jolis mots que voilà !

Justice ! Picquart est en prison, Esterhazy est libre.

Liberté ! Les prétoriens mettent leur épée au service de César.

Quel César ? Il n'y en a pas encore, pour le premier venu.

Pourquoi ? On veut un maître, y a-t-il lieu de s'informer de son nom ? Le plus fort est le meilleur, car le peuple hait volontiers l'assassin qui ne rate pas son coup et qui passe à l'offrande.

Le grand n'avait-il pas courbé le genou devant le pape allant intervenir en faveur du droit et de la sainte fraternité ?

Nous n'en avons rien cru et pour cause ! Mais fait-il du pape, nous avons en l'Ambe Lemire qui nous a dit que, de tout temps l'église avait « protégé les persécutés ! »

---

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE. — N° 17

# COUSIN-COUSINE

ROMAN INÉDIT

PAR

GÉRAULT-RICHARD

PREMIÈRE PARTIE

## NUIT ROUGE

### XII

#### Les deux frères

Force lui fut de braver une fois encore ses propres hésitations.

— J'espère, je suis même certaine que votre innocence ne tardera pas à être établie...

— Mon innocence ? Personne n'en doute, pas même celui qui m'a livré aux gendarmes, après avoir tenté de me livrer aux bêtes humaines.

Ses paroles grondaient dans sa poitrine. Ses doigts se crispaient sur la couverture. Il jeta un coup d'œil oblique à Julienne et secouant la tête, il ajouta :

— Ah ! Julienne — son nom ainsi familièrement prononcé caressa le cœur de la jeune fille — vous m'avez vu l'autre nuit, moribond, empoisonné par la fièvre, souffrant les mille tortures de l'âme et du corps.

A ce moment-là j'ai couru les pires dangers, ma vie n'a tenu qu'à un fil... Vous le savez, n'est-ce-pas, Julienne ? Eh bien, votre parole, vos larmes avaient guéri toutes mes blessures, celles du corps et les autres. Mais depuis, si vous saviez... Une foule hurlante acharnée sur moi comme la meute sur le gibier, les poings tendus, les bâtons levés, les cailloux me criblant... Et les injures des femmes, les crachats des hommes, les ordures des gamins... Puis la rencontre de l'autre qui m'écrasait de sa victoire...

Enfin là, dans ce grenier, sur ce grabat, témoignages de l'humanité d'un de mes semblables, le seul qui ait pris pitié de moi ; alors que seul, il avait mission d'être rigoureux, oui entre ces quatre murs, sous ce toit qui m'écrasait le cerveau, j'ai connu le désespoir, le hideux, le lâche désespoir. Moi qui, depuis huit ans, lutte contre le monde, contre la misère, contre la calomnie, contre mon cœur même, j'en suis arrivé à ce point d'abandon de moi-même que j'ai envisagé pendant cinq minutes la possibilité d'en finir avec la vie. J'ai oublié mon frère adoré.

Jamais le laisser errant et livré à la cruauté de notre ennemi. J'ai oublié une autre personne...

Celle-ci n'osait souffler mot. Elle n'osait même pas lever les yeux sur le prisonnier. Comprit-elle l'allusion.

Après avoir entendu une réponse qui ne vint pas, le retameur continua ;

— Oui, j'ai voulu me tuer. Un saut par cette lucarne, et tout était dit. Au moment d'agir, j'ai senti que j'allais commettre un véritable crime. Et puis je ne voulais pas partir sans le revoir et l'embrasser, sans vous revoir, vous Julienne.

— Me revoir, moi ! fit-elle en posant ses deux poings blancs sur sa poitrine... Ah ! je vous en prie, puisque vous avez jeté ainsi en moi un doute qui me laisse pressentir une vérité de laquelle dépendent le bonheur et la tranquillité de ma vie, de ma conscience, mon honneur peut-être, le respect et l'amour que je dois porter aux miens, éclairez mon passé ; apprenez-moi les origines de ce drame qui vous entraîne et qui m'entraîne à votre suite.

— Non, Julienne, je n'en ai pas le droit...

— Qui donc l'a, sinon vous ? Ecoutez-moi bien et regardez-moi un instant.

Vous semblez me connaître, alors vous savez que je ne mens jamais et que je tiens tous mes engagements. Ma présence, ici, vous montre assez que l'action chez moi, suit de très près la volonté d'agir. Je vous supplie de parler.

Je vous jure que la vérité, quelle qu'elle soit, ne saurait m'être plus douloureuse que l'incertitude où vos réticences, les mots arrachés à votre délire m'ont plongée. Vous parliez de suicide tout à l'heure. Je vais vous en parler à mon tour. Je sens que dorénavant la vie me pèsera si quelque devoir à accomplir ne me la rend supportable. Je vous jure que je ne la supporterai pas !

Elle avait posé sa main sur celle du prisonnier. Celui-ci la sentit froide et tremblante. Il regardera la jeune fille et vit sur son visage une décision inébranlable.

Un combat se livra dans le cœur éploré de cet homme. Julienne en suivit les phases, avec cette force de pénétration que les femmes puisent dans leur seul instinct.

On ne trompe jamais une femme qui ne veut pas être trompée.

Au bout d'un assez long silence, le rétameur prit la main de Julienne entre les siennes et lui dit, en s'appuyant sur chaque syllabe :

— Vous m'ordonnez de parler ?

— Je vous l'ordonne.

— Vous allez être obéie. Pour ma part je souffrirais cruellement du soupçon que vous conserveriez sans doute sur mon compte. Je vais dire qui je suis... qui vous êtes... Enfin, ce que nous sommes l'un à l'autre.

Sa voix haletait. Il reprit en aspirant l'air avec difficulté :

— Est-ce que la fièvre me reprendrait ? J'étouffe...

— Rassurez-vous dit Julienne. Moi-même j'éprouve une suffocation bien compréhensible. D'ailleurs, la pluie a concentré la chaleur dans les maisons et nous sommes, ici, deux, avec de l'air pour un seul. Je vais ouvrir la lucarne.

Un coup de vent leur apporta quelque fraîcheur que le prisonnier aspira à pleines narines.

Pour lui épargner un surcroît de fatigue, Julienne roula son manteau qu'elle plaça en guise d'oreiller derrière ses épaules. Ainsi appuyé et quand il vit Julienne anxieuse et les yeux attachés à ses lèvres, il commença.

— Je m'appelle de mon vrai nom Pierre Chaumont ; je suis votre cousin germain, fils du frère de M. Chaumont, votre père à vous. J'ai vingt-cinq ans, et pour vous montrer que je suis bien renseigné sur l'état-civil de ma cousine, vous aurez, vous, dix-huit ans le 15 août prochain.

— C'est exact, souligna Julienne.

— Saviez-vous que vous possédiez une famille en dehors de votre père, de votre mère ? En un mot, connaissiez-vous notre existence à mon frère et à moi ?

— Je n'ai entendu parler de vous que deux fois. Par ma mère, et je me souviens encore de la fureur de papa lorsqu'il la surprit au milieu de sa confidence ; ensuite par un habitant de Sillé, qui me cria un jour par une fenêtre de l'auberge, lorsque je me rendais à la maison d'école : « Eh ! la demoiselle ! demande donc à ton père des nouvelles de ton oncle et de tes cousins ». En vérité, j'avais oublié ces détails. Ils me sont revenus seulement hier matin, après votre fuite.

— Voilà huit ans, Julienne, vous étiez encore chez votre nourrice, en Normandie, où votre père vous avait envoyée quelques jours seulement après votre naissance. Sans quoi vous auriez connu un autre propriétaire des fours à chaux, d'autres habitants à Vauguérins, un autre maire à Sillé-le-Philippe. Ce propriétaire des fours, ce châtelain, ce maire, s'appelait, comme maintenant, Chaumont.

C'était mon père, Pierre Chaumont, frère aîné du vôtre. Vous ignorez, sans doute, grâce à quel concours de circonstances heureuses il avait été mis ainsi en possession d'une fortune considérable ? Je vais vous l'apprendre.

» Les deux frères travaillaient depuis leur enfance au four à chaux. Pendant que votre père, vigoureux et actif, se consacrait en qualité de contremaître à l'exploitation proprement dite, le mien, plus chétif, aidait son patron, M. Rigaud, dans la gestion des affaires, en général. Il surveillait la correspodance, la comptabilité, il était, en un mot, l'homme de confiance de M. Rigaud, dont il connaissait mieux que lui-même la situation commerciale.

» Aussi vivait-il en permanence au château. Des relations affectueuses s'établirent entre lui et Mlle Rigaud. Elles ne deplurent point au patron qui annonça un beau jour à son employé qu'il l'agréait pour gendre et pour successeur. Peu de temps après le mariage il mourut. Pierre Chaumont ne voulut point garder pour lui seul le bénéfice de l'héritage.

» Il s'associa son frère et l'admit sous son toit. Pendant dix années, l'harmonie la plus parfaite régna ici. Puis la santé de mon père déclina. Il dut entreprendre de fréquents voyages dans les pays de soleil et ne revint qu'à de rares intervalles à Vauguérins. »

Le rétameur se pencha légèrement vers Julienne et lui tendit une main :

— Là, commence, dit-il, la longue série... manœuvres... coupables, par lesquelles votre père consomma notre ruine. Avant d'aller plus loin, je vous demande une fois encore chère Julienne, si je dois...

— Vous devez ! répondit la jeune fille d'un ton ferme.

— Un doute, pourtant, un doute horrible me vient. Ce que je vais vous apprendre est tellement... — le rétameur cherchait ses mots, craignant de blesser l'amour filial de sa cousine — triste pour vous et pour moi, que malgré votre désir...

— Mon ordre, souligna Julienne avec une énergie qui en imposa au narrateur.

— Soit votre ordre... Eh bien, malgré cet ordre formel, j'hésite à poursuivre mon récit. Après l'avoir entendu, vous refuserez d'y croire et alors quelle opinion garderez-vous de celui qui aura tenté par d'aussi odieuses calomnies de souiller dans votre cœur l'image de votre père ?

Elle eut un geste vague qui signifiait peut-être :

*(A suivre).*